

**COMMUNE DE FOREST**  
**Travaux publics et Urbanisme**  
Madame C. Van Zeeland, Echevine  
Rue du Curé, 2  
1190 FOREST

V/Réf : courrier du 09/06/2006  
N/Réf. : AVL/CC/FRT-2.1 /s.396  
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : FOREST. Abbaye de Forest. Réaménagement de l'aile est. Note relative au calcul du coefficient K dans les locaux de la future bibliothèque.  
*(dossier traité par Martine Smets)*

En réponse à votre lettre du 9 juin 2006, réceptionnée le 13 juin, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 23 août 2006 et après avoir pris connaissance de la note relative au calcul du coefficient K dans les locaux de la future bibliothèque, la CRMS a émis les remarques suivantes.

En raison de l'épaisseur exceptionnelle des murs (70 cm) et de leur constitution, le placement de double vitrage ne provoquera pas de condensation sur les parois froides si l'on respecte les conditions suivantes :

- on utilisera un double vitrage standard (et non un double vitrage super isolant)
- on veillera à isoler le retour des baies, à l'intérieur, afin d'éviter le contournement des châssis par le froid et l'effet de condensation dans l'angle formé par le châssis et la maçonnerie.

Sous ces réserves, la CRMS émet un avis favorable sur l'utilisation de double vitrage dans l'aile est de l'abbaye de Forest.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

c.c. A.A.T.L. – D.M.S. (C. Paredes) / A.A.T.L. – D.U.